

NOTE COMPLEMENTAIRE

Etude d'impact sur l'environnement – Autorisation Unique

Projet immobilier à Villenave-d'Ornon – Pas de la côte

Ce document constitue une note complémentaire à l'étude d'impact sur l'environnement déposée par VINCI IMMOBILIER, dans le cadre de la création d'un lotissement à Villenave d'Ornon, au lieu-dit Pas de la côte.

En effet, après une première lecture de l'étude d'impact, Mme Greslier, par un mail du 29 septembre 2017, nous a fait part des remarques suivantes :

- 1) Préciser les dates exactes des inventaires.
- 2) Enlever toutes les espèces invasives de la palette végétale envisagée pour l'aménagement paysager (Buddleia davidii...).
- 3) Localiser précisément la zone d'évitement de 10 arbres.
- 4) Dater les CERFA et y porter toutes les espèces d'oiseaux impactées (pas uniquement les espèces liste rouge).

1)

Les dates exactes d'inventaires ont été indiquées dans le chapitre 2.3. Diagnostic écologique de l'étude d'impact et sont rappelées ici :

Date	Objectifs
1 ^{er} décembre 2016	Détermination des habitats Délimitation des zones humides
7 avril 2017	Ecoute oiseaux nicheurs Observation aléatoire de la petite faune
11 avril 2017	Complément à la détermination des habitats Complément à la délimitation des zones humides Recherche de la flore patrimoniale
11 avril 2017	Ecoute nocturne amphibien

2)

Nous avons précisé dans le chapitre 2.2.2.2. choix de la palette végétale que les espèces envahissantes mentionnées dans l'étude paysagère seraient retirées de la liste :

" en concertation avec le paysagiste et le maître d'ouvrage, il a été décidé de retirer de cette liste toutes les espèces considérées comme exotiques envahissantes sur la base de la *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine* éditée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (Caillon A. et Lavoué M.) en 2016, à savoir :

- Arbre aux papillons (*Buddleia davidii*)
- Verveine de Buenos Aires (*Verbena bonariensis*)
- Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*)
- Erable négundo (*Acer négundo*)"

Toutefois, la notice paysagère a également été actualisée de manière à ce que ces espèces n'y figurent plus. Ainsi, veuillez trouver en pièce jointe la nouvelle notice paysagère qui remplace l'annexe 1 de l'étude d'impact.

3)

La carte suivante permet de localiser les arbres qui seront conservés. Il s'agit de peupliers pour les six arbres les plus au sud et d'arbres ornementaux ou fruitiers pour les autres.

4)

Veuillez trouver en pièce jointe, les CERFA n° 13 614*01 et 13 616*01 actualisés.



LE PAS DE LA COTE - Villenave d'Ornon

PERMIS D'AMENAGER ind B - NOTICE PAYSAGERE _ septembre 2017

- arbres et conifères conservés dans la mesure du possible
- ✗ arbres et conifères supprimés
- arbres et conifères plantés dans le cadre du projet